

Communiqué de Presse

**Classement des boucles de la Seine
=
L'ECONOMIE EN DANGER**

Boucles de Seine : un risque de classement néfaste pour le développement économique

Engagé avec les acteurs économiques dans une action visant à faire reconnaître l'axe Seine comme corridor du développement économique, le réseau des CCI accroît sa mobilisation pour dire son opposition déterminée à la procédure de classement des boucles de la Seine en aval de Rouen.

La procédure « dite de classement au titre des sites » s'applique à des sites naturels à caractère paysager (ex : marais Poitevin, massif du Mont Blanc, Cirque de Gavarnie, domaine de Chambord, pont du Gard...). Cette loi obsolète, qui date de 1906, n'est absolument pas adaptée aux spécificités de la vallée de la Seine. Cet espace, densément peuplé, se caractérise notamment par sa diversité : diversité des activités présentes (tourisme, agriculture, industrie, carrière, logistique...), diversité des paysages (dont l'industrie et l'agriculture sont des composantes fortes), diversité des ressources écologiques...

L'action engagée, sans aucune concertation avec les milieux économiques, par l'administration vise à figer le paysage, à nier toute évolution liée à l'activité humaine.

Cela implique par exemple pour les particuliers et les entreprises (y compris du secteur agricole), que toute construction supérieure à 20m² serait soumise à l'autorisation ministérielle ! Tout aménagement susceptible de modifier l'aspect du site ne peut, en effet, être réalisé qu'avec l'obtention d'une autorisation spéciale de travaux. Cette autorisation doit demeurer l'exception (circulaire du 30 octobre 2000). On peut imaginer les conséquences !

Au terme de la mise en place d'une telle procédure, c'est tout le bassin économique de l'axe Seine, soit **une superficie de 52 000 ha**, qui se trouverait irrémédiablement figé dans un carcan administratif. Les entreprises n'auraient alors pas d'autre choix que de rechercher de nouvelles implantations loin du fleuve ou pire loin de notre région. Le transport fluvial, mode de gestion des flux respectueux de l'environnement, en serait forcément entravé. Plus globalement, c'est toute l'activité portuaire et logistique haut-normande qui sera touchée.

A l'heure du développement du transport fluvial et de l'arrivée prochaine du Canal Seine Nord Europe (2015), est-il envisagé de classer toutes les voies navigables européennes ? Faut-il également classer la vallée du Rhin ou du Rhône ? A-t-on bien conscience des enjeux portuaires pour l'économie française ?

Cela alors même que nous sommes sur un territoire stratégique, au cœur des enjeux de demain. Porte d'entrée ouest du bassin parisien, l'axe Le Havre-Rouen-Paris - dont la Seine est le lien - porte des enjeux nationaux qui doivent nous positionner dans la compétition mondiale.

Face à ces menaces pour l'économie, l'emploi, l'environnement et le cadre de vie les acteurs économiques demandent aux autorités publiques :

- **de stopper cette procédure,**
- **d'engager une réelle concertation avec les acteurs économiques.**

Soucieux de l'intérêt collectif, les acteurs économiques soutiennent toute action permettant **une véritable gestion partagée des boucles de Seine**. A ce titre, il est important de s'appuyer sur des démarches comme celle menée actuellement par le Département de Seine-Maritime : « *le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine aval de Poses à Tancarville* ».

Dossier suivi par :

Pierre GRANIER

Responsable du pôle « études et aménagement territorial » - CRCI Haute-Normandie

Tél. : 02 35 88 38 07 – 06 09 57 42 27

Courriel : granier@haute-normandie.cci.fr

Contact presse :

Emile LE MOIGNIC

Relations institutionnelles et extérieures

Tél : 02 35 88 38 15

Courriel : lemoignic@haute-normandie.cci.fr